



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-05

Interface de la Gare, deuxième étape

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-05 s'est réunie le 23 mai 2023 à 19h00 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Marion Tanner, Pierre-Alain Gerber, Dylan Breitler, Steve Benoit, Tristan Merminod et du rapporteur soussigné. Isabelle Dessonnaz était excusée.

La Municipalité était représentée par Messieurs Lionel-Numa Pesenti, Municipal et Jean-François Gander, chef du service de l'urbanisme.

Pour mémoire, le projet Interface de la Gare a pour objectif de réaliser un aménagement des alentours de la gare de Sainte-Croix de manière à faire cohabiter les différents utilisateurs de ce site : trains, piétons, vélos et voitures. Trois demandes de crédits ont été prévues afin d'aboutir à la réalisation des travaux. Le premier crédit (préavis n° 21-06) a permis la réalisation d'une étude préliminaire. Cette dernière a élaboré les principes d'aménagement et de fonctionnement de l'interface grâce notamment au travail du groupe technique (Canton, Travys, Commune) chargé de coordonner et suivre les bureaux d'étude. Les résultats de cette étude peuvent se résumer comme suit :

- La circulation de poids lourds à vitesse réduite est maintenue pour la rue de La Sagne et l'Avenue de La Gare. Aux abords de la gare, les accès piétons par des trottoirs seront redéfinis et mieux sécurisés, et les chaussées délimitées par des bordures en granit.
- Les quatre quais projetés permettront aux bus de 15.0 m (Travys) et de 12.0 m (car postal) de manœuvrer sans problème.
- Un parking P+ Rail (parking plus train ou parking relais) de 23 places est prévu au sud de la gare, tout comme des places pour les motos et un couvert pour les vélos de 20 à 30 places.
- Pour des raisons de surface restreinte et de contraintes de déneigement, il est probable qu'un seul abribus soit construit et qu'une arborisation limitée soit réalisée.
- Une première estimation des coûts de l'investissement global (+/- 30%) fait apparaître un montant de CHF 2'245'385.-, un subside cantonal de CHF 1'146'985.- et par conséquent CHF 1'098'400.- à charge de la commune.

Pour donner suite à cette étude préliminaire, la Municipalité propose à notre Conseil une deuxième étape, soit les phases communément admises par la SIA (société des ingénieurs et architectes) et dont la succession permet une réalisation logique et structurée des études et des démarches. Ces quatre phases permettront

- de définir les ouvrages nécessaires et leur dimensionnements
- d'établir les plans de détail et d'estimer les coûts à +/- 10%

- de soumettre un dossier pour examen préalable à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
- de mettre à l'enquête le projet et de faire la demande de subvention
- d'établir un dossier d'appel d'offre selon la procédure des marchés publics, y compris leur analyse

Le coût total du crédit demandé s'élève à CHF 206'800.-y compris l'étude d'un couvert qui ne serait pas subventionnée. C'est la raison pour laquelle la subvention totale n'est que de CHF 90'000.-. Toutefois, la commission estime que le Canton doit tenir compte des conditions climatiques hivernales prévalent à Sainte-Croix et également subventionner l'étude et la réalisation du couvert.

La commission a demandé pourquoi le futur parking P+R sera payant. Ce sont les CFF qui imposent ce principe, étant entendu que des rabais sont consentis sur le prix des billets pour les utilisateurs de ces places de parc. Durant toute la séance, la commission a veillé à bien comprendre les démarches et options d'aménagement proposées dans le cadre de ce projet plutôt complexe. Grâce à la projection des différents plans sur écran et aux explications détaillées et systématiques du Municipal responsable du dossier et du chef de service de l'urbanisme, la commission a eu réponse à toutes les questions posées.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser la deuxième étape (phases SIA 31 à 41) liée à l'interface de la gare de Sainte-Croix;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 206'800.00. Le compte 9170.23.05 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours;
- **d'amortir** cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, par le compte 300.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2025.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune de CHF 116'800.-- environ sera de l'ordre de CHF 25'700.-- la première année en tenant compte des intérêts (2 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente CHF 24'800.- avec une annuité constante.

Le rapporteur, Jean-Bruno Wettstein